

RÉSEAU SPÉCIAL



À tous nos membres du SCFP-STHQ 957 incluant EX-RCTC non syndiqués identifiés

Le 16 juillet 2025, nous avons eu gain de cause dans une décision du Tribunal administratif du travail (TAT) concernant notre révision de certificat d'accréditation. Cette décision confirme notre requête d'élargissement de notre certificat d'accréditation en éliminant les clauses d'exclusions d'autrefois et qui n'avaient pas été revues depuis sa création en 1965-1966.

Le Tribunal administratif du travail a reconnu notre requête en accueillant favorablement l'ensemble des éléments que nous avions soumis avec cette demande. En conséquence favorable, plusieurs employés non syndiqués actuellement, dont ceux de RCTC déjà identifiés dans un premier exercice, ainsi que d'autres qui demeurent à être déterminés dans un exercice d'attribution convenu entre les syndicats impliqués, actuellement du SCFP-957-1500-2000, pourront bénéficier des services du STHQ-957. Au-delà du STHQ 957, cela signifie que certains employés auparavant non syndiqués sont maintenant couverts par une accréditation syndicale, puisque la sentence est exécutoire, donc immédiate. Puisque l'exercice final d'attribution n'a toujours pas été fait, plusieurs personnes appartenant au groupe d'employé RCTC ont été placées dans un syndicat provisoirement. Dorénavant, l'exercice de partage entre les syndicats visera à positionner les membres dans le syndicat leur permettant un cheminement de carrière adéquat selon la profession effectuée.

Malgré la nature exécutoire de la sentence, nous disposons d'un délai raisonnable de quelques mois afin de compléter l'exercice suite à la période estivale.

Des communications plus détaillées vous seront transmises selon les dispositions entendues entre les parties impliquées.

D'ici ce temps, en cours de processus, n'hésitez pas à communiquer avec votre structure syndicale pour toutes questions. Pour les gens de RCTC, vous pourrez communiquer avec M. Alain Querry par téléphone au 1-514-796-0588 à compter du 11 août ou sur son adresse courriel à présidence.montreal@sthq957.org. Il est aussi possible que des conférences d'informations et de suivi puissent être établies au besoin, si nous en jugeons la pertinence.

Merci de votre confiance pour la suite ordonnée de ce dossier très important pour le STHQ-957.

BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES !



Robert Claveau
Président provincial du STHQ-SCFP 957
Syndicat des technologues d'Hydro-Québec
présidence@sthq957.org